



SNUDI.FO 86

l'indépendance
au service des personnels

Snudi-FO86 - snudifo86@gmail.com - www.snudifo86.org
Tel : 05.49.52.52.83 et 06.60.41.34.85 - 21 bis rue A. Orillard - 86035 POITIERS CEDEX

Déclaration liminaire CSA-SD 86 du 5 mars 2024

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs les membres du CSA départemental,

Interrogée par les médias à propos de ses enfants scolarisés à l'École publique avant de rejoindre l'école privée, plus précisément un établissement catholique qui fait l'objet d'un rapport du ministère de l'Éducation nationale pour « *dérives homophobes, sexistes et anti-avortement* », Mme Oudéa-Castéra, Ministre éphémère de l'Éducation Nationale, a cru devoir se justifier en déclarant : « **La frustration [des] parents, mon mari et moi, qui avons vu des paquets d'heures qui n'étaient pas sérieusement remplacées. Et à un moment, on en a eu marre comme des centaines de milliers de familles qui ont fait un choix d'aller chercher une solution différente.** ».

Les propos sont clairs, l'aveu est limpide : l'École Publique n'a plus les moyens de ses ambitions, l'élite dirigeante quitte le navire qu'elle a elle-même sabordé !

Rappelons que :

- Lors du premier quinquennat Macron, Monsieur Blanquer a supprimé 7900 postes d'enseignants dans les lycées et collèges ;
- Monsieur Ndiaye a supprimé 2000 postes d'enseignants à la rentrée 2023 ;
- Monsieur Attal a programmé la suppression de 650 postes d'enseignants dans les écoles publiques pour la rentrée 2024.
- Depuis 2017, les gouvernements Macron ont supprimé plus de 10 000 postes dans nos écoles, collèges, lycées et administrations pour de sordides raisons d'économies budgétaires.

Et que dans le même temps :

- L'ex-ministre Oudéa-Castéra a déclaré le 17 janvier : « Les suppressions de postes ont d'ores et déjà été annulées (...) il n'y a aucune suppression de postes (...) il n'y a pas de suppression de postes en 2024 ».
- Selon le rapport de la cour des comptes de 2020, les établissements privés bénéficient chaque année de 12 milliards d'argent public pour accueillir les enfants des familles fortunées. Le rapport soulignant en effet que « la mixité sociale dans les établissements privés sous contrat est en fort recul depuis une vingtaine d'années. »
- Près de 300 millions d'euros n'ont pas été utilisés sur le budget 2023, et ainsi rendus à Bercy.
- 130 milliards de cadeaux fiscaux et d'exemptions de cotisations sociales chaque année pour les entreprises.
- Pour l'école privée, ce sont chaque année 12 milliards d'aides publiques directes de l'État et des collectivités territoriales, et toutes sortes d'aides indirectes. A Paris, l'établissement Stanislas peut se vanter de disposer de 21 laboratoires, 7 gymnases, 3 amphithéâtres et 2 piscines...

Force Ouvrière exige que M. Macron, M. Attal et Mme Belloubet respectent l'École publique et tous ses personnels.

Pour Force Ouvrière, tous les fonds publics doivent être réservés à l'École publique laïque !

Le SNUDI-FO rappelle son attachement à la laïcité de l'École et de l'État. La laïcité, c'est l'application de la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État. C'est l'application du principe « fonds publics à l'École publique, fonds privés à l'École privée » ! Le SNUDI-FO revendique l'abrogation de toutes les lois anti-laïques qui organisent le financement des écoles privées à 90% confessionnelles par des fonds publics, de la loi Debré de 1959 à la loi Blanquer de 2019.

Pour que les absences des enseignants soient « sérieusement remplacées » au sein de l'École publique, la ministre entend-elle revenir sur ces suppressions de postes et créer les postes nécessaires ? Ou au contraire entend-elle prolonger la politique de destruction de l'École publique mise en œuvre par ses prédécesseurs, au plus grand bénéfice de l'école privée que l'ex ministre semblait particulièrement apprécier ?

Et parmi les postes qui manquent aujourd'hui, comment ne pas citer les milliers d'enseignants spécialisés qu'il faudrait nommer, les 23 000 places qui font défaut dans les établissements sociaux et médico-sociaux de l'aveu même de l'ex-ministre Attal ?

Oui, l'École publique est clairement menacée, par les suppressions de postes, par l'avalanche de mesures inacceptables qu'elle subit depuis des années, par le sort réservé aux élèves à besoins éducatifs particuliers et en premier lieu à nos élèves en situation de handicap, autant de mesures qui rendent insupportables les conditions de travail.

La dotation de -21 postes pour les écoles de la Vienne se traduit par un projet de carte scolaire de 52 fermetures de postes dont 50 fermetures de classes et la création de seulement 14 classes et 3 postes de remplaçants quand nos besoins en janvier/février 2024 sont montés, une fois de plus, au-delà de 60 absences non remplacées sur certains jours !

Les conditions d'instruction des élèves en situation de handicap sont dramatiques. **Pour le SNUDI-FO 86, les élèves orientés dans les établissements médico-sociaux ont des besoins particuliers et il est inacceptable qu'ils ne bénéficient pas de la prise en charge adaptée à leurs troubles.** Combien d'élèves devant bénéficier d'une ULIS TSA se retrouvent en TFC par défaut. Combien d'élèves relevant de l'ULIS collège sont orientés en SEGPA ? Combien d'élèves ayant droit à la SEGPA à la sortie du CM2 se retrouvent en classe ordinaire ? Ces conditions de scolarisations sont insupportables tant pour les élèves, leurs familles, que pour les enseignants et les AESH.

Cela conforte notre revendication d'abandon de l'acte II de l'école inclusive, exigence qui a été portée au ministère par la Fédération FO de l'enseignement lors de la manifestation nationale du 25 janvier.

Nous ne voulons pas plus de la mise en place des PAS (qui n'ont aucune existence légale, puisque l'article 233 de la loi de finances censé les créer, a été censuré le 28 décembre par le Conseil constitutionnel) que nous ne voulons de la fusion des AESH et des AED, ou encore de la disparition/dissolution des établissements médicaux sociaux, projets qui ne visent qu'à faire des économies sur le dos des élèves en situation de handicap.

Le constat est similaire pour les PsyEN. Faute de postes, les PsyEN voient leurs secteurs d'intervention élargis. Bien des écoles ne bénéficient pas de la présence d'un PsyEN. Dans ces conditions, les équipes sont contraintes de « trier » en amont les dossiers des élèves en situation de handicap ou en difficulté scolaire et sélectionner, donc prioriser, les situations pour lesquelles l'intervention d'un PSY-EN leur semble indispensable, et surtout urgent.

Pour les RASED, là encore, aucune création de poste n'est prévue. Les temps d'intervention des maitres E ou G dans les écoles se réduisent d'année en année alors que le nombre d'élèves en difficultés ne cesse d'augmenter. Dans le même temps, leurs « réquisitions » pour la prise en charge de situations de crise se multiplient au détriment des élèves qu'ils suivent.

Depuis janvier, les personnels de l'Education Nationale ont massivement été en grève, à l'appel des organisations syndicales et notamment pour :

- **L'annulation de TOUTES les suppressions de postes et la création de postes statutaires à hauteur des besoins**
- **La défense de l'enseignement spécialisé et adapté, le maintien et la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux.**
- **Un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH, des recrutements d'AESH et de moyens humains à hauteur des besoins.**
- **L'abandon de l'acte 2 de l'Ecole inclusive**
- **L'abandon du PACTE et de réelles augmentations de salaire pour tous les personnels**

Ce n'était pas un simple avertissement. Le ministère serait bien avisé de prendre en considération l'épuisement et la colère des personnels.

Merci de votre écoute.